

TABLETTES HISTORIQUES.

.... *Sed motos præstat componere fluctus.*
VIRG.

NOUVELLES EXTÉRIEURES.

ALLEMAGNE.

Vienne, 4 septembre. — Les nouvelles que nous recevons des frontières de la Turquie, nous annoncent que la sublime Porte n'est pas dans une position moins critique que les autres cours européennes.

Le passé leur présente à toutes d'effrayantes leçons ; le présent, des dangers à surmonter ou à prévenir ; l'avenir, un inextricable labyrinthe, et des espérances fondées moins sur la sagesse des combinaisons que sur le hasard des événemens. L'impolitique conduite du cabinet de Madrid n'a pas encore perdu la monarchie espagnole, et l'habileté du sénat de Venise n'a pas sauvé cette république de sa ruine.

La Porte, épouvantée de cette complication nouvelle qu'elle apporte à la politique la manie des insurrections, frappe indistinctement de ces coups vigoureux qui, comme tous les actes du despotisme, ne remédient à un mal que pour en préparer un autre : la tyrannie épuise ses forces en un jour, et le lendemain de son triomphe est la veille de sa chute.

Les bords du Danube ont été soumis, le pacha Passan-Oglu a fléchi, les rebelles de l'Est ont subi le joug ; mais le Nord se soulève, l'Albanie menace ses maîtres, la Macédoine a pris les armes, Bas-Mançzi-Oglu intimide Constantinople ; cette capitale s'agite intérieurement, et les ministres même du grand seigneur sont soupçonnés d'exciter ce mécontentement.

Cependant une armée de trente-deux mille hommes est en marche pour repousser le rebelle, et l'éloigner au moins des murs de la capitale : mais il n'est pas d'esprit public, et sans ce rempart, le plus ferme que puisse opposer un gouvernement, l'autorité publique devient une forteresse qu'il s'agit d'enlever d'assaut. Son sort dépend de celui d'une bataille.

Notre cour est soupçonnée de n'être point étrangère à ces mouvemens ; et ceux qui ont puisé dans les politiques anciens peut-être quelques préjugés avec d'utiles vérités, s'affligent de nous voir nous entourer de flammes, et nous flatter de profiter des désastres de nos voisins.

Quels que soient les résultats de la politique de notre cabinet relativement à la Turquie, ils ne peuvent nous intéresser autant que les négociations d'Udine. Chacun des couriers qui nous en apporte des nouvelles est attendu avec la plus vive impatience ; mais, quoique notre cour n'ait formé pour le traité définitif aucune prétention qui ne fût conséquente aux articles préliminaires déjà conve-

nus, il paraît que les espérances de paix s'éloignent ; et déjà on répand que les préparatifs de guerre ont pour objet l'ouverture d'une nouvelle campagne en Italie. On évalue à cent vingt mille hommes la force de l'armée qui va combattre Buonaparte, et à peu près à la moitié celle qui marche sur les bords du Rhin.

Leipsick, le 2 septembre. — L'empereur a fait communiquer à la diète de Ratisbonne que l'archiduc Charles s'est de nouveau intéressé auprès des généraux français en faveur des malheureux habitans des environs du Rhin qui ont tant souffert du séjour des troupes républicaines.

Lemberg, 24 août. — La tranquillité est parfaitement rétablie sur les frontières de la Silésie. Denisko, chef des rebelles, a fait une nouvelle tentative sur celles de la Transylvanie, mais sans aucun succès. La peine de mort est prononcée contre quiconque troublerait les habitans de ces provinces, ainsi que ceux de la Moldavie et de la Gallicie orientale, dans la jouissance de leurs propriétés et l'accomplissement de leurs devoirs envers S. M. l'empereur.

Cologne, 12 septembre. — Le général Jacobé-Trigny, commandant le pays conquis entre Meuse et Rhin, vient de notifier au commissaire ordonnateur en chef de l'armée, la défense faite par le directeur à tous les employés de l'armée de porter un habit à collet et paremens noirs, et termine en disant que le premier qui osera encore porter cet uniforme sera arrêté comme suspect. « Cet habit est proscrié, ajoute-t-il, et j'ose croire que c'est suffisant pour le mettre en horreur aux yeux de tout homme censé. »

Le duché de Berg est couvert de troupes françaises ; elles vont former, dit-on un camp entre la Lahn et la Sieg, un autre entre cette rivière et la Wupper, et un troisième à Kaiserswerth.

P A R I S.

Le comte de Cabarrus, après avoir passé quelques jours à Paris, a dû partir la nuit dernière pour l'Espagne. M. Gerry et les généraux Pinkney et Marschall, envoyés extraordinaires des Etats-Unis d'Amérique, près le gouvernement français, doivent être arrivés au moment où nous écrivons : Des lettres de la Haye mandent qu'ils sont partis de cette ville, le 17 septembre, pour se rendre ici. Les mêmes lettres annoncent que l'assemblée nationale batave, dans sa séance

du 16, a arrêté d'adresser une proclamation au peuple, pour lui faire connaître le résultat des votes pour la constitution rejetée. Il résulte du dépouillement fait par l'assemblée, que dans les cent vingt-six districts formés en trois mille sept cent soixante une assemblées primaires, vingt-sept mille neuf cent cinquante-cinq citoyens ont voté pour l'adoption, pendant que cent huit mille sept cent soixante-un ont voté contre. Dans la séance du 15, l'assemblée a nommé une commission chargée de présenter le plan d'une nouvelle constitution.

— Jusqu'à présent la France présentait un aspect assez calme : les côtes de l'Ouest étoient le seul point où l'on aperçût quelque fermentation. Les habitans de ces pays, si longtemps victimes de l'exaspération révolutionnaire, sont inquiets des dispositions qu'a manifestées récemment le gouvernement relativement aux anciens chefs de la Vendée. Quand donc sera-t-on bien convaincu de cette vérité : La force comprime les ennemis, la clémence seule fait des amis ?

Quelques personnes prétendent aujourd'hui que divers départemens du Midi ont manifesté le mécontentement le moins équivoque sur la journée du 18 fructidor. Selon eux, un commissaire du pouvoir exécutif a été tué à Cahors ; à Sarlat les républicains ont été expulsés de la ville ; à Montauban les contre-révolutionnaires menacent de s'insurger contre le gouvernement ; des émissaires sont partis pour organiser une nouvelle vendée dans le département de la Gironde ; à Marseille le général Liégard, à la tête de douze mille jeunes gens, brave l'autorité du directoire qui l'a destitué. Toutes ces nouvelles sont peut être enfantées par la malveillance ou au moins exagérées par la peur.

Nous pouvons assurer que le calme le plus parfait règne à Lyon. La protestation de Camille Jordan a été répandue dans cette ville avec profusion. Voici cette protestation telle que nous la lisons dans le *Conservateur*, journal auquel les articles officiels sont communiqués par le directoire.

Camille Jordan, député du département du Rhône, aux membres de l'administration centrale, des administrations municipales des divers cantons, aux tribunaux civil et criminel, aux électeurs, et à tous les citoyens de son département.

Mes concitoyens, un horrible attentat vient d'être commis ; trois directeurs ont levé l'étendard de la rébellion contre la représentation nationale ; ils ont fait investir d'hommes armés le lieu de nos séances ; ils nous ont repoussés par le fer. Plusieurs députés sont arrêtés, un grand nombre sont en fuite ; il n'est point de communication possible entre eux ; il n'existe plus de représentation nationale ; une poignée de députés, esclaves des directeurs, délibérant sous le canon, ose encore en usurper le titre. Elle a déroulé l'affreux code révolutionnaire. Elle s'est permis de casser des élections libres et légales. Elle a prononcé la déportation de cinquante-deux représentans, parmi lesquels vos députés ont l'honneur d'être placés ; et c'est en renversant ainsi la constitution, qu'ils nous accusent de conspirer contre elle, et placent à la tête d'une ridicule conspiration royale Pichegru, l'immortel défenseur de la république.

Paris contemple dans un morne silence ces attentats

qu'il ne peut réprimer ; en un mot, jamais le despotisme militaire n'a été déployé avec plus d'impudeur, au milieu d'un peuple généreux. Jamais un plus grand crime de lésation n'avait souillé la révolution française. Je crois de mon devoir de vous confirmer tous ces faits que la renommée vous a déjà portés. Je dépose auprès de vous ma protestation et celle de la majorité des deux conseils contre la violence qui nous opprime. Généreux concitoyens, je connais vos cœurs, contenez votre indignation au récit de ces affreuses nouvelles. Appréciez avec calme la situation dans laquelle vous êtes placés. Que votre énergie soit tempérée par votre prudence : c'est l'unique conseil que pour le moment je puisse vous adresser du fond de la retraite où j'ai dû m'enfermer, et où je conserve l'espoir de vous servir encore mieux que sur les côtes de la Guyanne.

P. S. Je vous adresserai incessamment une relation fidelle des journées des 17 et 18 fructidor ; vous jugerez vous-même de la conduite de vos représentans et de celle des triumvirs.

Ce 21 fructidor, an 5.

Isidore Langlois, rédacteur du *Messenger du Soir* a été arrêté ; Sagnier, imprimeur d'un nouveau journal a subi le même sort, mais il a été relâché aussitôt.

— Barthélemy, sujet à quelques infirmités qui rendraient dangereux pour sa vie un trop long voyage, sera déporté en Suisse ; c'est au moins l'assurance que le directoire en a donné à son frère.

— Isard, adjoint à l'état-major d'Augereau, vient d'être nommé adjudant-général en récompense des services qu'il a rendus le 18 fructidor. Le général Chérin, arrivé de l'armée de Sambre et Meuse pour prendre le commandement de la garde directoriale peu de jours avant le 18 fructidor, retourne à cette armée. Il a reçu des armes du directoire pour prix de ses services.

— Il est des hommes qui se sont mis en butte à la haine des partis les plus opposés. Nous avons vu Thibaudeau, attaqué également et par ceux qu'on appelle jacobins, et par ceux qu'on désigne comme royalistes. Aujourd'hui Limodin et Bréon, contre lesquels se sont déchaînés les journaux qui, avant le 18 fructidor, écrivaient dans le sens du corps législatif, ne reçoivent pas moins d'invectives de ceux qui frappent aujourd'hui ce parti terrassé. Bréon n'est déjà plus au bureau central ; on veut également en éloigner Limodin.

— L'attention publique se porte aujourd'hui sur cette question intéressante : le corps législatif s'ajournera-t-il, ou continuera-t-il indiscontinuellement ses séances ? La majeure partie des conseils parait fixée à cette dernière proposition. Il semble donc que toute discussion ultérieure sur cet objet devient inutile : cependant on s'en occupe, et le cercle constitutionnel a chargé le suisse Benjamin Constant d'éclairer la France sur ce point.

Nous nous bornons à observer que la lutte qui a lieu à ce sujet, divise ceux qui, le 18 fructidor, étaient unis pour porter le coup qui a rendu mémorable cette journée. Parmi ceux qui favorisèrent alors le directoire, les uns, inquiets de l'autorité qu'il pourrait acquérir pendant cette suspension de la puissance législative, s'opposent à cette mesure ; les autres, restés fidèles à leurs principes, cherchent à l'appuyer.

—Déjà l'on répandait dans le public qu'il fallait renoncer aux espérances de paix dont on s'était flatté depuis quelques mois. La chute du parti dominant des deux conseils avait relevé un instant l'espoir de plusieurs personnes amies de la paix, et qui étaient persuadées que ce parti s'opposait à l'heureuse conclusion du traité tant désiré : il faut encore y renoncer aujourd'hui. Le cri de la guerre s'est fait entendre aux pieds des Alpes, sur les rives de la Lahn, et sur celles du Neckar. Déjà Vienne, non moins avide que Paris de repos, a renoncé aux flatteuses illusions qu'avaient produites les conférences d'Udine.

Déjà les duchés de Berg et de Juliers se couvrent des phalanges républicaines ; et les Allemands, tant de fois vaincus, ont formé de leurs débris une armée formidable, qui provoque de nouveaux combats.

Cependant nous osions nous flatter encore. Fondés sur un vieil adage, on osait croire que tant de préparatifs de guerre étaient les préludes de la paix : mais une proclamation du directoire, affichée aujourd'hui dans tout Paris, semble justifier nos craintes. (Demain nous donnerons cette proclamation.)

Elle nous prévient que si l'ennemi continue à repousser les offres les plus honorables et les prétentions les plus modérées, il faut nous préparer à faire de nouveaux efforts. Les armées doivent se compléter au plutôt ; tous ceux que leur âge soumet à l'obligation de défendre la patrie, sont sommés de prendre les armes et de se ranger sous les drapeaux que nos généraux ont déjà arborés sur les tours de Valenciennes, de Charleroi, de Luxembourg et de Mantoue, et qui fixèrent la victoire dans les plaines de Fleurus et d'Arcole.

Puisse les nouveaux efforts des enfans de la patrie n'être pas couronnés de moins de succès que les premiers ! Tout nous le fait espérer. Ce sont de jeunes citoyens, il est vrai ; mais ces jeunes citoyens sont déjà de vieux guerriers, et s'ils ont plus d'ennemis à combattre, ils ont plus de gloire à soutenir.

Qu'ils se montrent dignes d'eux-mêmes, et nous aurons vaincu.

— Il est hors de doute que les négociations de Lille sont rompues. L'arrivée des nouveaux plénipotentiaires français a décidé promptement la retraite du lord Malmesbury. Une seule entrevue a eu lieu, et pour ainsi dire une seule phrase a été prononcée :

« Avez-vous, a demandé Treillard, des pouvoirs pour rendre à la République ses Colonies ? — Non. — Eh bien, allez les chercher. » Nous n'affirmons pas que tel ait été le texte du colloque, nous disons seulement que c'est ainsi qu'on en parle dans le public, et l'on voit dans cette manière brusque un ton qui excède l'expression noble qui convient à la fierté républicaine.

— Le général Dutertre qui commandait l'escorte donnée aux prisonniers condamnés à la déportation, a été rappelé. La dureté de ses procédés, à l'égard de ces infortunés qui ont droit au respect du malheur, motive ce rappel qui honore le directoire.

S'il est glorieux de vaincre, il est honorable d'user modérément de la victoire.

— Madame d'Orléans a reçu dans la ville de ce nom, les témoignages du plus vif intérêt. Cette femme vertueuse y a été sensible jusqu'à verser des larmes.

— Le bureau central prévient les citoyens de Paris de s'abstenir de travaux, le 1^{er} vendémiaire, pour célébrer la fête de la fondation de la république.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de LAMARQUE.

5^e jour complémentaire an 5.

Bailleul, par motion d'ordre, gémit sur la nécessité des circonstances qui ont forcé le conseil à prendre la résolution, portant que les deux tiers de la dette publique seraient mobilisés, et que le troisième tiers seulement serait payé en numéraire.

Votre cœur, dit-il, a souffert en prenant une telle mesure ; mais votre conscience ne se la reproche point. Vous vous empresserez du moins à sécher bien des larmes, en assurant pour toujours le remboursement de la dernière partie de la dette publique : vous le rendrez indépendant de tous les évènements ; et sans doute vous parviendrez à ce but, en adoptant les propositions suivantes :

1^o. Les arrérages seront payés sur le produit du droit d'enregistrement, qui, à cet effet, sera versé dans une caisse particulière.

2^o. A dater de la publication de la présente, il ne sera plus admis d'opposition, soit sur le capital, soit sur les arrérages. Le droit de transfert des inscriptions est de vingt sous, ainsi qu'il est prescrit par la loi du 25 pluviôse.

Le conseil ordonne l'impression et le renvoi à la commission des finances pour en faire un rapport sous le plus bref délai.

Le conseil avait renvoyé, par un message, au directoire, les réclamations de plusieurs citoyens qui sollicitent une exception en leur faveur, à la loi du 19 fructidor. Le directoire transmet en réponse le rapport qui lui a été fait à cette occasion par le ministre de la police générale. « C'est avec des exceptions, dit le ministre, que les émigrés entraient sous le nom de fugitifs de Toulon, de fugitifs du Rhin, de fugitifs des colonies. Tout commande la rigoureuse exécution de la loi du 19 : elle a sauvé la patrie ; et l'acte législatif le plus constitutionnel est celui qui bannit à perpétuité les émigrés. Mais aussi justes que sévères, le directoire exécutif, ainsi que le ministre, ne confondront point l'innocent avec le coupable ; et déjà ils se sont empressés de rayer de la liste fatale les défenseurs de la patrie, que l'erreur ou la haine y avaient fait inscrire. »

Guillemardet : D'après ce message, j'invoque la question préalable sur toutes demandes en exception à la loi du 19.

Cette proposition est adoptée.

Le conseil arrête en outre l'impression du message.

Après avoir entendu Savary, organe de la commission militaire, il rend communs aux militaires de service à l'arsenal de Paris, la loi qui accorde une augmentation de solde aux troupes cantonnées dans cette commune.

Une députation de l'institut national est admise à la barre pour présenter, conformément à la loi, la notice des travaux auxquels il se livre chaque année.

La révolution, dit le citoyen Daunou, orateur de la députation, la révolution n'a fait qu'accroître les progrès des sciences mathématiques et physiques.

Vous distinguerez dans les travaux de cette classe la grande opération du méridien, compris dans la parallèle de Dunkerque à Barcelonne. Cette opération, l'un des plus précieux fruits des sciences exactes, servira elle-même à les enrichir de plusieurs découvertes importantes : elle sera terminée dans l'année qui va s'ouvrir.

Des recherches sur l'économie publique, sur les impôts, des mémoires sur les relations extérieures, des éclaircissemens sur les divers points de géographie; la relation d'un voyage autour du monde, entrepris en 1790 et terminé en 1792, par le capitaine Marchand, ont occupé la classe des sciences morales et politiques.

Une partie des membres de la classe de littérature ont été occupés à classer et à employer, pour la plus grande gloire de la république, les chef-d'œuvres conquis en Italie par nos vaillantes armées.

Les travaux des autres membres de la même classe ont embrassé les lettres et les arts. Tandis que la poésie travaillait à célébrer sous différentes formes la gloire de la république, l'érudition étudiait l'histoire des peuples de l'antiquité qui pouvait ajouter à nos connaissances. Le premier philosophe de ces temps reculés, Aristote, a fourni à cette classe le sujet de plusieurs mémoires, tandis qu'il trouvait, hors de la classe même, un digne interprète d'un de ses plus importants ouvrages.

La députation exprime ensuite avec combien de peine l'Institut a vu, avant le 18 fructidor, que le royalisme réarmant les préjugés et proscrivant les lumières, s'emparait des pouvoirs pour les renverser, de la république pour la détruire.

L'orgueil des sciences, ajoute l'Institut, est de sentir que désormais leurs triomphes sont attachés à ceux de la république. Ils ne cesseront d'employer tous leurs efforts pour la consolider, l'illustrer et la faire aimer.

Le président, dans sa réponse, félicite l'Institut national sur le succès de ses travaux, et l'invite à remplir toujours avec le même zèle son honorable mission, celle de faire fleurir les sciences et les arts.

Le discours et la réponse seront imprimés au nombre de six exemplaires pour chaque membre.

Le président (Lamarque) prononce ensuite le discours dont il fut chargé, par un arrêté du conseil, relativement à la fête de la république, qui doit être célébrée demain.

Cinq ans, dit-il, se sont écoulés, depuis ce jour mémorable où la convention nationale, cette convention que les rois voulurent proscrire, et qu'ils furent forcés d'admirer, abolit la royauté et proclama la république. Mais il ne suffisait pas de décréter son existence en principe; il fallait encore vaincre, il fallait encore vaincre ses ennemis, et, sur les débris de la politique moderne, élever la France au faite de la gloire.

Les fureurs du despotisme et du fanatisme conjurés, poussèrent, pendant quelque temps, les amis ardents de la liberté au-delà des bornes prescrites par la sagesse. Nous eûmes à gémir sur les malheurs domestiques; mais à côté

de ces maux passagers, quels rayons de gloire entouraient la France devenue libre! Contemplez ces armées de héros, comptant leurs victoires par leurs combats! Voyez sortir du chaos même de l'anarchie vaincue, cette constitution sublime qui, par l'heureuse combinaison des pouvoirs, assure leur indépendance et sa durée!

L'orateur trace ici une comparaison énergique des vices du gouvernement monarchique avec les avantages du gouvernement républicain. Il passe ensuite à des considérations politiques sur les événemens du 18 fructidor.

« Des hommes insensés ou perfides prétendent, dit-il, que la constitution a été violée le 18 : l'Europe reconnaîtra aisément que cette journée n'a pas produit un acte révolutionnaire, mais plutôt un acte conservateur du pacte social, dont le dépôt est confié à la sagesse du corps législatif, du directoire, des armées, des tribunaux, des pères de famille, de tous les Français.

N'avons-nous pas bien mérité de la patrie quand, après avoir anéanti sans effusion de sang la plus affreuse conspiration, nous avons laissé l'acte constitutionnel dans toute son intégralité; quand nous avons encore juré de le défendre au prix de notre sang? La France voit ici la représentation nationale toute entière, et attend d'elle son bonheur. »

L'orateur termine en déclarant, au nom de la patrie, que le corps législatif, loin d'ajourner ses travaux, les activera de toute sa puissance pour répondre à la juste impatience du peuple.

Le conseil ordonne l'impression de ce discours au nombre de six exemplaires pour chaque membre.

Il ajourne sa prochaine séance au 2 vendémiaire.

Séance levée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen MARBOT.

Séance du cinquième jour complémentaire.

Une commission avait déjà proposé, dans une séance précédente, le rejet de la résolution du 26 prairial, relative aux déchéances encourues par les créanciers de la république, les pensionnaires et gagistes de la liste civile. Le motif de la commission fut que cette mesure est injuste et impolitique. Aujourd'hui Carnudet renouvelle contre cette résolution les objections du rapporteur, et conclut, comme lui, pour qu'elle soit rejetée.

Le conseil déclare qu'il ne peut approuver.

Daunou communique au conseil la notice des travaux de l'Institut. (Voyez la séance du conseil des cinq-cents.)

Le président termine la séance par un discours analogue à la fête de la république.

Le conseil en ordonne l'impression, et s'ajourne, comme celui des cinq cents, au 2 vendémiaire.

Séance levée.

P E C Q U E R E A U.

Le prix de ce Journal est de 10 livres pour trois mois. On s'abonne au Bureau, rue de la Feuillade, près la Place des Victoires, N^o. 1; et dans les Départemens, chez tous les Directeurs des Postes et principaux Libraires.

DE L'IMPRIMERIE DES TABLETTES HISTORIQUES, rue de la Feuillade, près la place des Victoires, N^o. 1.